

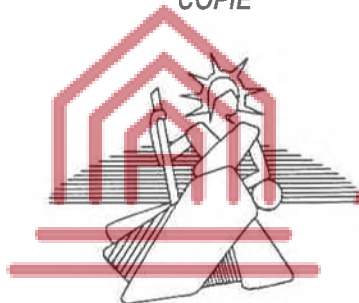
Dominique RAMAT
Huissier de Justice
2, place du Mandarous - BP
40214
12102 MILLAU
05.65.60.30.70
05.65.60.34.08
etude@ramat-huissier-12.fr



règlement par carte à l'étude et
par téléphone ou sur www.ramat-huissier-12.fr
www.ramat-huissier-12.fr
CIL984
SIRET 351 768 452 00028
RIB CDC 40031 00001
0000135472B 73

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COPIE



COUT DE L'ACTE (Décret n° 2016-230 du 26-02-2016)	
Art A. 444-48 Transp.	7.67
Art R444-3 Emolument	220.94
Art 444-18 Emol. vacation	300.00
Taxe forf. Art. 302 CGI	14.89
Coût remise à personne	
T.V.A. 20.00 %	105.72
Total T.T.C. Euros	649.22
Coût remise à tiers	
T.V.A. 20.00 %	105.72
Avis postal art.20	2.00
Total T.T.C. Euros	652.02

Référence : MD26708_8
N°: 5826

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

Article R 322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE

Je, soussigné, Maître Dominique RAMAT, Huissier de Justice, demeurant 2, place du Mandarous, BP 40214, à MILLAU (12102),

A LA DEMANDE DE :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.331.400.718,80 EUROS dont le siège social est 19 Rue des Capucines 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 542 029 848 agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié es qualité audit siège,

ayant pour avocat plaident Maître Vincent RIEU, Avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domicilié 23 Bis Rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER,

AGISSANT EN VERTU : de la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu par Maître Jean-Luc BARRAU, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Anicet DUBRULLE, Jean-Philippe MASSOL, Jean-Luc BARRAU » titulaire d'un office notarial à SAINT-AFFRIQUE, Aveyron, 2 Place de l'Eglise, 12400.

CERTIFIE AVOIR PROCÉDE CE JOUR à la description des immeubles figurant au cadastre de la Commune de TOURNEMIRE, AVEYRON, sous les relations suivantes : section AL n° 179, 181, 182, 183, saisis par acte de mon ministère en date du 24 octobre 2019, au préjudice de

➤ **PARCELLES N° 182 et 183**

Il s'agit en réalité d'un seul immeuble à usage d'habitation, les deux parcelles ayant été réunies, et plus précisément d'une maison de village élevée sur trois étages, qui confronte du Nord la rue de l'Eglise, de l'Ouest la rue Française, de l'Est les immeubles bâtis et du Sud une petite cour.

➤ **INTERIEUR DE L'IMMEUBLE**

• **PREMIER ETAGE**

On accède à l'étage depuis la voie publique, au moyen d'un escalier carrelé qui donne sur un palier dont le sol est également carrelé et qui est éclairé par une fenêtre.

Les murs sont enduits peints en blanc.

Toilettes sur le palier avec sol carrelé, murs enduits.

Salon

Cette pièce est éclairée par une fenêtre en surplomb de la rue de l'Eglise.

Sol recouvert d'un revêtement plastique en mauvais état.

Poutres apparentes au plafond.

Les murs sont enduits avec pierres apparentes côté rue.

Le salon communique avec un séjour éclairé par une fenêtre, qui donne sur une petite cour.

Les murs sont enduits peints en blanc.

L'équipement comprend une grande cheminée en pierres avec insert.

Sol recouvert de revêtement plastique en mauvais état.

Le salon est ouvert sur une cuisine, dont le sol est recouvert de revêtement plastifié en mauvais état.

Une fenêtre éclaire la pièce.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène.



AVOVENTES.fr

L'équipement comprend un évier deux bacs inox avec mélangeur.

Les murs sont en partie carrelés avec placards intégrés anciens.

Une porte donne sur le palier.

- **DEUXIEME ETAGE**

Accès au deuxième étage par un escalier en pierres ancien avec rampe fer forgé.

Le palier éclairé avec une fenêtre côté rue distribue trois chambres :

Chambre 1 côté rue de l'Eglise

Sol recouvert de revêtement plastique.

Les murs sont enduits peints en blanc.

Le plafond est recouvert de lambris.



Pièce aveugle avec sol recouvert de revêtement plastifié

Murs enduits peints en blanc.

Chambre n° 2

La pièce est éclairée par une fenêtre côté Sud, Sud-Ouest.

Le sol est recouvert de revêtement plastifié.

Les murs sont enduits peints en blanc.

Salle de bains

Sol recouvert de revêtement plastifié.

La pièce est éclairée par une fenêtre côté Ouest.

Les murs sont enduits et peints en blanc, le plafond est recouvert de dalles de polystyrène.



L'équipement comprend une baignoire et un lavabo en céramique avec mélangeur ancien.

Il y a un WC sur le palier.

- **TROISIEME ETAGE**

Accès par un escalier bois à marches décalées.

Les murs sont enduits peints en blanc.

Le palier, dont le sol est recouvert de revêtement plastifié et les murs enduits peints en blanc, est éclairé par une fenêtre côté Ouest.

Le palier distribue deux chambres :

Chambre 1

La pièce est éclairée par une fenêtre côté rue de l'Eglise.

Le sol est recouvert de revêtement plastifié et les murs de lambris.



Le plafond est recouvert de polystyrène.

Chambre 2

Cette pièce est sous toiture.

Les murs sont recouverts de lambris.

Une fenêtre éclaire la pièce côté Sud.

Revêtement plastique sur le sol.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène.

La pièce est prolongée par un dégagement équipé d'une fenêtre, côté Ouest.

Chauffage central au fioul, radiateurs acier dans toutes les pièces.

Les fenêtres sont PVC double vitrage, les combles isolés avec de la laine de verre.

La maison est vide d'occupant.



- **CAVES**

Les caves sont au niveau de la rue.

Le sol est dallé et bétonné.

Les murs sont en pierres brutes.

L'équipement comprend une cuve fioul 1000 litres en fer et une chaudière de marque Ferroli dont le bon état de marche n'a pu être vérifié.

Les plafonds des caves sont isolés.

Un portail donne sur la voie publique.

Les façades de l'immeuble sont en pierres et largement décrépies.

La couverture est en tuiles.



La parcelle n° 181 correspond à un vide sous la maison.

La parcelle 179 correspond à un terrain vierge qui est ouvert sur la voie publique et sur lequel des vestiges de murs sont visibles.

- Les surfaces habitables sont les suivantes :



AVOVENTES.fr

Détail des surfaces mesurées

En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces d'une habitation est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale.

Pièce	Superficie (m²)	Carrez	Superficie Hors Carrez (m²)	Motif de non prise en compte
(1) Rez-de-chaussée Entrée		1,11	0,00	
(2) Rez-de-chaussée Cave 1		0,00	11,20	Type de pièce exclu par la réglementation
(3) Rez-de-chaussée Cave 2		0,00	26,50	
(4) Rez-de-chaussée Abri extérieur		0,00	2,00	
(5) Etage 1 Dégagement 1		1,70	0,00	
(6) Etage 1 Salon		13,13	0,00	
(7) Etage 1 Séjour		15,90	0,00	
(8) Etage 1 Cuisine		8,03	0,00	
(9) Etage 1 Dégagement 2		0,83	0,00	
(10) Etage 1 WC 1		1,27	0,00	
(12) Etage 2 Dégagement 3		2,36	0,00	
(13) Etage 2 Chambre 1		12,53	0,00	
(14) Etage 2 Dégagement 4		4,24	0,00	
(15) Etage 2 WC 2		1,30	0,00	
(16) Etage 2 Chambre 2		7,12	0,00	
(17) Etage 2 Chambre 3		9,45	0,00	
(18) Etage 2 Salle de bains		5,49	0,00	
(20) Etage 3 Dégagement 5		4,62	0,56	
(21) Etage 3 Chambre 4		11,94	1,14	
(22) Etage 3 Débarras		9,00	2,22	
(23) Etage 3 Chambre 5		13,90	3,27	
Total		123,92	46,89	



AVOVENTES•fr

oOo

Telles sont mes constatations. Des clichés ont été pris et sont annexés à l'expédition du présent procès-verbal.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



AVOVENTES.fr







AVOVENTES.fr





AVOVENTES•fr



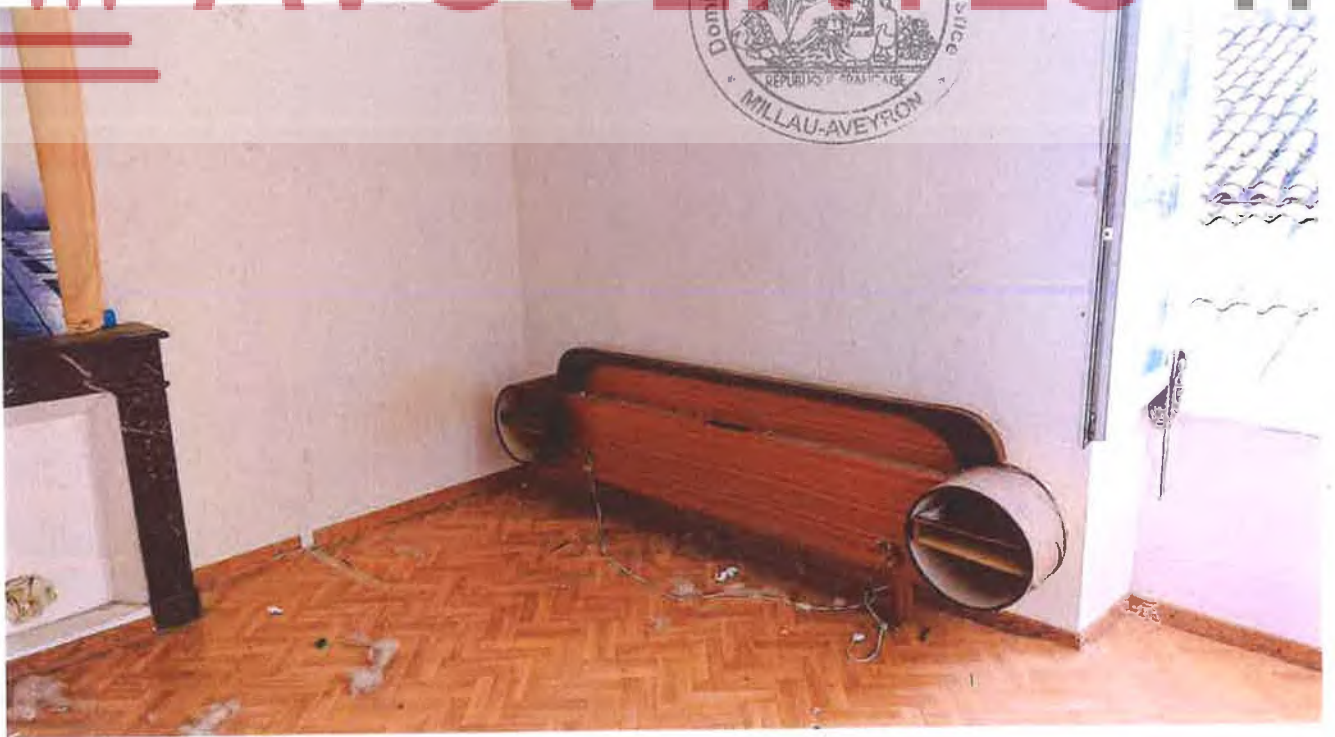


 **AVOVENTES**•fr





AVOVENTES.fr





AVOENTES.fr



AVOVENTES.fr



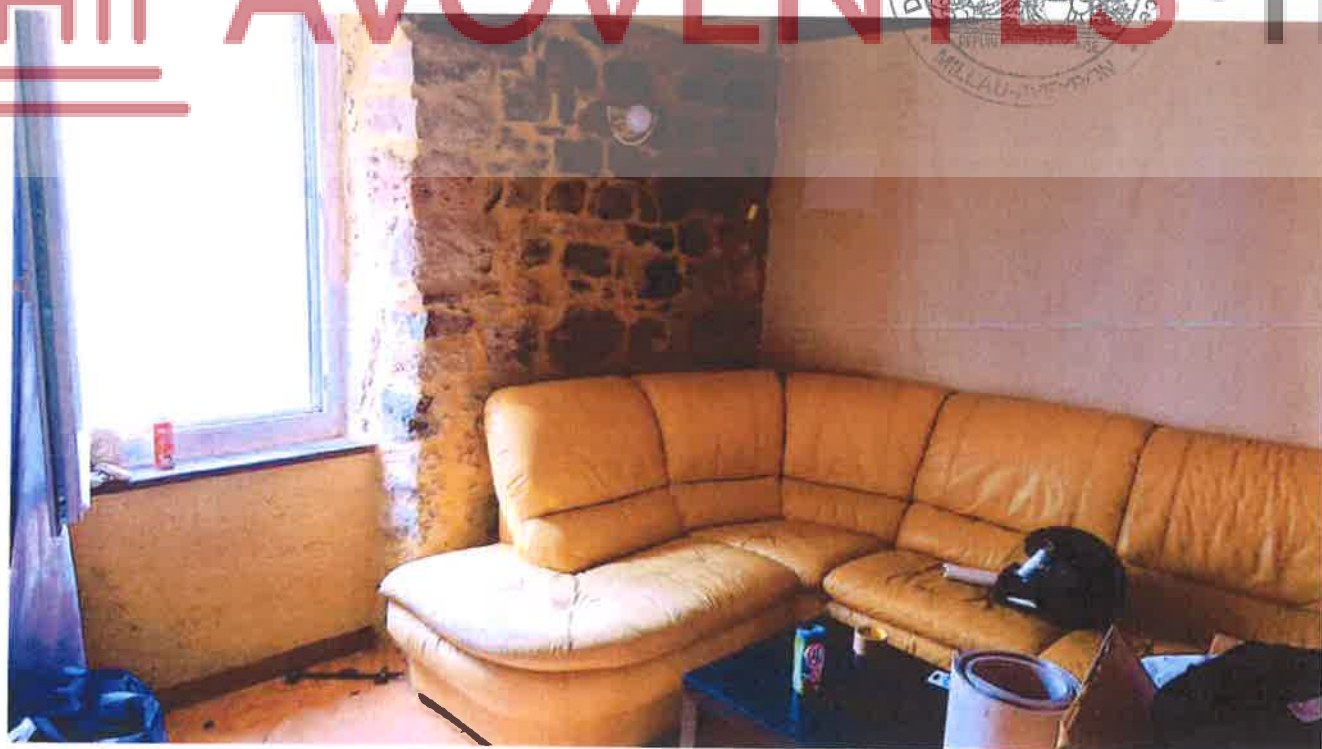


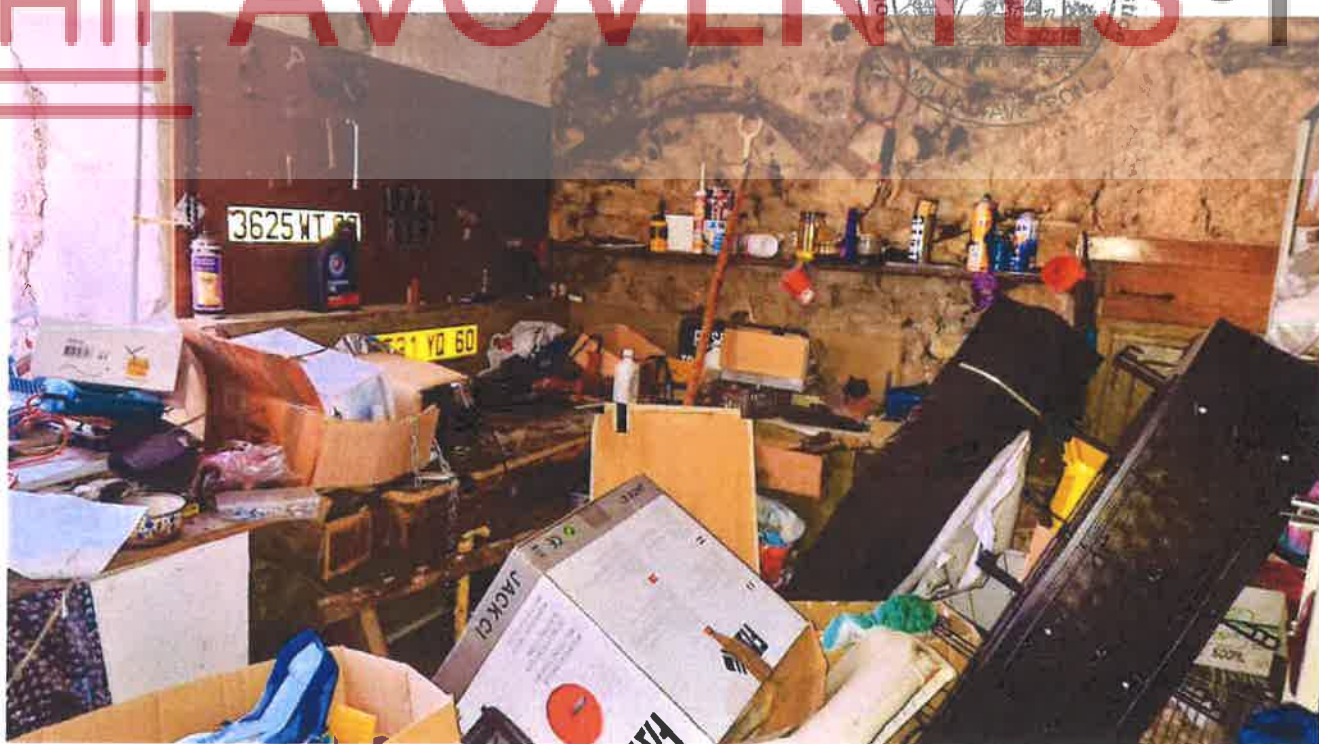
AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr







 **AVOVENTES**.fr





AVOVENTES.fr





AVOENTES•fr



AVOVENTES • fr



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



AVOENTES.fr